



Fédération
des CPAS

**Possible conversion
Aide-ménagère titres-services
en aide-ménagère sociale**

Point d'actualité

Namur, le jeudi 3 mars 2016
10h00 à 12h30

LE CPAS



S
E
A
N
C
E
D
·
I
N
F
O
R
M
A
T
I
O
N

P R E S E N T A T I O N

En secteur privé, une opération de conversion des aides-ménagères titres-services en aides-ménagères sociales est en cours pour les services d'aide aux familles et aux aînés.

Le public est limité au public des services d'aide aux familles et aux aînés (personnes isolées, âgées, handicapées, malades et des familles en difficulté) avec une prestation en présence de l'utilisateur.

La décision du Gouvernement wallon de décembre 2015 est la suivante :

1. subventionner, en complément du « Maribel fiscal », la formation des aides-ménager(ère)s titres-services qui, sur une base volontaire, s'investiraient dans une formation pour devenir :
 - a. soit aides-ménager(ère)s sociaux(les) (AMS),
 - b. soit aides-familiaux(les) (AF)

2. soutenir les services d'aides aux familles et aux aînés qui font le pas de convertir leurs AMTS (ndlr : aide-ménagère titre-services) en AMS (ndlr : aide-ménagère sociale), via :
 - a. des aides à l'emploi APE ;
 - b. des subventions qui permettront une augmentation de l'offre de services « aides-ménager(ère)s sociaux(les) » / « aides familiaux(les) ».

Une opération similaire est en discussion avec les Ministres concernés pour le secteur public. A ce stade, le Cabinet du Ministre de l'Action sociale, Maxime Prévot, entend la limiter aux CPAS avec un service d'aide aux familles et aux aînés. Au nom du principe d'équité et dans la perspective de l'assurance autonomie, nous demandons que la possibilité soit donnée à tous les CPAS avec titres-services moyennant un lien avec un service d'aide aux familles et aux aînés. Les services de repassage ne seraient pas concernés.

Dans ce contexte, il nous a paru utile de faire un point d'actualité sur cette problématique avec tous les CPAS qui gèrent des titres-services.

Public cible : Gestionnaire de titres-services en CPAS

P R O G R A M M E

09h45 : **Accueil des participants**

10h00 : **Possibilité de conversion d'aides-ménagères titres-services en aides-ménagères sociales - Point d'actualité**

par Jean-Marc Rombeaux,
Conseiller Expert à la Fédération des CPAS

Le dispositif PTP
par Michaël Levy, Assistant DGO6

11h30 : **Pause**

11h45 : **Echanges de la salle avec les intervenants**

12h30 : **Clôture**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Date : 3 mars 2016

Heure : 10h00 à 12h30

Lieu : Union des Villes et Communes de Wallonie
Rue de l'Etoile, 14 - 5000 Namur

Organisateur : Fédération des CPAS
Union des Villes et Communes de Wallonie

!!! L'inscription est gratuite mais obligatoire !!!

Elle se fait en ligne, au plus tard le 26 février via le lien suivant :

<http://www.uvcw.be/formations-cpas/1430>

Afin qu'un maximum de CPAS puissent assister à cette séance d'information dans de bonnes conditions, nous demandons de limiter votre représentation à maximum deux personnes par CPAS.
Dans l'intérêt de tous, merci de respecter cette consigne.

Renseignements complémentaires :

Carol Balfroid - Tél.: 081.24.06.51 - Mailto : federation.cpas@uvcw.be